une confiance mutuelle qu'il faut puiser de quoi la remplir.

« Si la Curie, ajoute le prince de Bismarck, consent une fois à la notification des nominations, elle pourra toujours le faire sans nuire à son prestige. En ma qualité de ministre, je suis toujours obligé de me demander ce qui est utile et profitable à la patrie.

« Je veux contribuer à la réalisation de l'idée du Roi tendant à ériger le temple de la Paix sur le terrain qui nous est resté. C'est pourquoi je vous prie d'adopter le projet avec la plus grande unanimité possible et sans grande discussion. »

Au cours des débats, le prince de Bismark fait ressortir une fois ressortir qu'il a la plus grande confiance dans le Pape actuel :

« Nous devons, dit-il, plutôt considérer que nous sommes tous compatriotes, que de songer que nous ne professons pas la la même religion. »

M. Kelitz déclare, au nom des conservateurs libéraux, que ce parti partage jusqu'à un certain point les vues du chancelier; que néanmoins il éprouve certaines craintes, tant qu'il n'est pas possible de voir, d'une part, jusqu'à quel point on poussera la révision des lois de mai, d'autre part quelles sont les concessions faites par la Curie.

M. Richter déclare, au nom des libéraux, que ce parti approuve le projet de loi. Il se plaint toutefois que ce projet n'ait pas été soumis en premier lieu à la Chambre des députés, pour y être discuté avec les représentants élus du parti catholique.

Le prince de Bismark répond qu'en faisant cette remarque M. Richter a simplement prouvé qu'il remplissait son devoir de sujet à l'égard de son souverain, le centre, qui a contribué à son élection. La suite de la discussion est renvoyé à demain.

PETITES NOUVELLES

L'impératrice Eugénie entre aujourd'hui dans sa soixante-huitième année. On sait qu'elle est née le 5 mai 1826. Le prince impérial aurait maintenant trente-deux ans.

L'état de M. Duguent s'est sensiblement amélioré. Les affaires des chèques de la caisse sont devenues plus graves qu'on supposait qu'un caillot de sang empêchant l'énergie qui ne pourrait que produire un effet salutaire. M. Clément, commissaire de police, qui a entendu dans la journée d'hier les témoins qui ont été allé faire une visite à ce dernier, vers dix heures, M. Ditte, substitut du procureur de la République et M. Benoist, juge d'instruction, se sont rendus chez M. Duguent pour recueillir sa déposition.

Emile Richard, conseiller municipal du quartier Passy, se trouvant offensé par un article du *Triomphe*, a envoyé hier, à deux heures, ses amis MM. Launay et Lopin, au signataire de l'article, Emile Massard. La rencontre aura sans doute lieu ce matin.

Le *Bulletin* a quitté le Tonkin, ayant à son bord 1 compagnie du 23e d'infanterie ; 120 du 3e escadron de spahis et 536 rapatriés, dont 136 convalescents.

A la suite d'une enquête dont les conclusions ont été publiées par la *Gazette de l'Elbe*, un mandarin du nom de Chang Ch'eng, qui remplissait les fonctions de commissaire de l'ambassade chinoise à Fou-Tchéou, vient d'être condamné à la peine de mort pour avoir exécuté son poste devant l'ennemi.

On annonce la fuite de M. Delfil, notaire à Lavage, suppléant au tribunal civil, adjoint au maire. On a trouvé dans les dossiers de l'étude pour plus de francs de lettres de change fausses.

La reine Victoria a ouvert hier, à midi, en grande cérémonie, l'exposition de l'Inde et des colonies.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le recensement quinquennal de la population aura lieu le 30 mai. Il devra comprendre, dans chaque commune, toutes personnes qui auront passé la nuit du 29 au 30 mai dans la commune, sans qu'il y ait lieu de distinguer entre celles qui y résident et celles qui n'y résident pas.

Les voyageurs qui auraient passé la nuit en chemin de fer, en bateau ou en voiture, seront recensés au lieu où ils s'arrêteront dans la journée du 30 mai.

Les militaires, les marins, les prisonniers, et généralement toutes les personnes qui forment ce qu'on appelle la population « comptée à part » seront également compris dans ce recensement.

Il n'y a aucune exception à faire, et un bulletin individuel doit être établi pour toute personne présente le 30 mai dans la commune, à quelque titre que ce soit.

Ces bulletins déposés, dès le 28 mai au plus tard, dans chaque maison, un bordereau de maison et autant de feuilles de ménage et de bulletins individuels.

Les bulletins individuels seront remplis par les habitants de la maison. Voici les questions auxquelles on devra répondre :

Nom et prénoms. — Quel est votre nom de famille ? Quels sont vos prénoms ?

Sexe. — Masculin ou féminin ?

Naissance. — Quelle est la date de votre naissance ? ou quel est votre age ?

Lieu de naissance. — Où êtes-vous né ? En France : quel département ? dans quelle commune ? dans quelle colonie ou possession ? A l'étranger : dans quel pays ?

Nationalité. — Etes-vous né de parents français ? français ? étranger ? de quelle nation.

Situation. — Etes-vous célibataire ? marié ? veuf ?

Nombre d'enfants par famille. — Combien avez-vous d'enfants actuellement vivants ?

Profession, position, occupation. — Quelle est votre profession ? Etes-vous patron ou chef d'exploitation ? employé ou commis ? ouvrier, journalier ou manœuvre ? Etes-vous domestique attaché à la personne ? Si vous n'avez aucune profession distincte ou vivez des ressources du ménage, quelle est la profession du chef du ménage ?

Séjour. — Habitez-vous dans la commune ? Y êtes-vous de passage ou momentanément ?

Les questions qui précèdent sont, on le voit, peu indiscrètes et chacun doit être d'ailleurs convaincu que les révélations qu'il fera sur son âge ou sa qualité ne recevront aucune publicité.

Il ne sera adressé aucune question en ce qui touche à la religion.

La loi du 5 avril 1884 a classé les frais de recensement de la population parmi les dépenses obligatoire à la charge des communes, et par dépenses obligatoires du recensement, il faut entendre nonseulement les frais matériels, c'est-à-dire les fournitures d'imprimés, mais encore toutes les dépenses quelconques que nécessite cette opération, notamment les frais d'auxiliaires ou de délégués municipaux.

A Roubaix une somme de 10,000 francs a été inscrite au budget de 1886 (dépenses extraordinaires) en vue du recensement. Les employés de la mairie ne pouvant suffire à un travail aussi complexe et aussi étendu que celui du dénombrement de la population, il sera nécessaire de leur adjoindre un certain nombre d'auxiliaires. On devra prendre autant que possible, des hommes jeunes, intelligents et actifs. A l'Hôtel-de-ville, on s'occupe de recruter les recenseurs auxiliaires, et dans quelques jours le personnel sera au complet et prêt à fonctionner.

La trésorerie générale vient d'informer les percepteurs de Roubaix qu'ils sont autorisés à recevoir, le *lundi 10 mai*, les souscriptions à l'emprunt de 500 millions.

La foire. — L'après-midi de lundi et la soirée de mardi ont été fort animées. Comme dimanche la foule s'est portée de préférence au *Cirque Pierantoni* à la *Ménagerie Redcabeck*, aux *Fantoches Holden*. Le temps, bien qu'un peu froid, favorisait les promeneurs, et ce ne seront pas les marchands qui se plaindront de cette affluence.

Le chômage du canal. — Par décision du ministre des travaux publics, il n'y aura, cette année, aucun chômage sur le canal de Roubaix, ligne principale de Marcquette à la frontière belge.

La tradition du premier lundi de la foire ne se perd pas : cette année, cinquante couples ont fait consacrer leur union ce jour-là, et, mardi, il y en a encore eu plusieurs.

Les sociétés qui naissent. — Un arrêté préfectoral en date du 27 avril a autorisé la création d'une nouvelle société colombophile, les *Visiteurs du Globe* dont le siège est établi rue des Fossés, 25.

Un rattacheur, Pierre Demeestère, domicilié rue Decrème, pousse un peu loin l'amour du linge. Il a surtout des façons originales de se procurer ses vêtements de dessous. Mardi, il s'introduisait clandestinement dans la chambre d'un de ses camarades, M. Jules Lemaire, rue du Tilleul, et dérobait dans une malle deux caleçons et deux chemises. Au moment où il sortait de l'appartement et se félicitait déjà peut-être de la réussite de son vol, il se trouva nez à nez avec M. Lemaire qui l'appréhenda au collet et n'hésita pas à le remettre entre les mains de la police.

Des malfaiteurs se sont introduits pendant la soirée de mardi, chez un tisserand de la rue du Coq-Français, M. Testaert, qui était à l'Hippodrome, et lui ont volé une montre en argent. On recherche les coupables.

La maison d'arrêt devient, pour un certain nombre de gens, un véritable refuge contre la misère, et il est des détenus qui voient avec terreur s'approcher le moment de leur mise en liberté. Mercredi matin, une solgneuse, Fidéline Wanneyn, sortant de prison, est revenue à Roubaix. Elle ne savait que faire et manquait de ressources pour satisfaire à ses premiers besoins. Arrivée dans la Grande-Rue, elle déroba à la devanture d'une épicerie deux boîtes de sardines et un fromage de Hollande, et se fit arrêter par un agent. Fidéline Wanneyn retournera donc en prison.

Mardi, on a volé plusieurs montres en argent au détriment de M. Coulliot, cabaretier, rue Meyerbeer. Le commissaire de police, saisi de l'affaire, a immédiatement ouvert une enquête, et, le soir même, on conduisait au dépot un cylindreur, Carlos D...., fortement soupçonné de ce délit.

Lannoy. — Dans la nuit de samedi à dimanche les douaniers Péronne et Wachant ont arrêté un frandeur et capturé 80 kilog. de tabac haché et 100 kilog. de café vert.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — *Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine.* — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

MM. les sous-officiers et soldats qui ont obtenu leur retraite avant la promulgation de la loi de 1881, sont priés de se rendre *à l'estaminet de la Bourse d'or*, angle des rues de Lille et du Moulin, pour signer une pétition relative à l'unification des soldes.

TOURCOING

Vol. — Dans la nuit de lundi à mardi un malfaiteur a pénétré chez M. Emile Delcour, cabaretier, rue de l'Union, et a dérobé plusieurs effets d'habillements.

Le voleur s'est introduit par une porte de service laissée ouverte par un locataire de la maison qui avait laissé sa mémoire au fond des nombreux petits verres qu'il avait absorbés.

Blanc-Seau. — Le malheureux Charles Martens, victime de l'accident que nous avons relaté hier, est mort à l'hôpital de Roubaix où il avait été transporté.

LILLE

TENTATIVE D'ASSASSINAT. — M. Adolphe Descamps, négociant en vins, rue de la Barre, 67, a été, hier, vers 6 h. 1/2 du soir, victime d'une tentative d'assassinat de son neveu qui demeure avec lui.

Ce jeune homme, âgé de 25 ans, et fort mal noté, avait souvent des discussions avec son oncle, à propos de questions d'argent. On prétend même que M. Descamps l'avait pris plusieurs fois la main dans le comptoir.

Hier donc, à la suite d'une discussion sur le même sujet, il tira, *sans l'atteindre*, un coup de revolver sur son oncle ; et quand des voisins et des agents, accourus au bruit de la détonation, voulurent l'arrêter, il opposa une résistance désespérée. On parvint toutefois à s'en rendre maître et, après un interrogatoire du commissaire de police, il a été écroué.

Examens. — Les examens pour le certificat d'aptitude pédagogique viennent de se terminer. Voici la liste par ordre alphabétique, des candidats jugés dignes du certificat.

Institutrices. — Mlles J. Rouchery, G. Chieux, H. Décaudin, née Havez, M. Delanglez, D. Coquerel, E. Jacques, M. Léguereau, S. Poirette, E. Pruvost.

Instituteurs. — MM. J. Audin, F. Bernard, G. Blanchart, X. Blas, F. Bloise, A. Brisson, G. Cerisier, H. Dacquembronne, A. Dambrine, H. Decaux, P. Deghilage, E. Delcourt, E. Delerolx, J.-B. Delay, B. Desmedt, E. Dendon, J.-B. Donné, E. Dupon, F. France, E. Hinaux, L. Huin, C. Isoré, L. Laude, C. Lebas, G. Lecoustre, N. Lefebvre, A. Lhomme, L. Lourme, L. Marchand, D. Meuay, M. Mervaux, E. Nicolle, G. Quillard, J.-B. Ringeval, V. Rogeaux, C. Saintomé, L. Stoupy, H. Taine, J. Taillay, A. Timmerman, L. Vandevoir, L. Vandevoir.

M. Béchamp et M. Pasteur. — Grande discussion hier, à l'Académie de médecine, entre M. Pasteur et M. Bechamp, au sujet des *microzymas* et des *bactéries*. Sur la demande de M. Pasteur, une commission *sera nommée mardi prochain* pour entendre les raisons exposées de part et d'autre et trancher le différend.

Conseil de Préfecture. — Le Conseil de Préfecture a siégé hier pour examiner deux protestations visant les élections municipales de Lourches et d'Inchy.

A Lourches, M. Baudret, membre du comité *républicain*, avait signé une protestation disant que des pressions avaient étaient exercées sur les ouvriers mineurs.

D'après les renseignements recueillis à Lourches ces allégations sont erronées et, d'ailleurs, M. Baudret, a adressé en son nom personnel une lettre de désistement.

Après une courte délibération, le conseil donne acte à M. Baudret de son désistement et rejette la protestation.

Quant à la protestation rédigée par les conservateurs d'Inchy, elle portait sur ce point que l'élu se nomme J.-B. Basquin fils, et que les 180 bulletins trouvés dans l'urne portaient : Basquin-Basquin fils.

M. Picard, commissaire du gouvernement, a conclu à la validation et l'affaire a été mise en délibéré.

Importante arrestation. — La police a arrêté lundi, dans l'appartement qu'il occupait rue des Princes, un sieur Barbery, employé de commerce, inculpé d'escroqueries au préjudice d'un grand nombre de familles de l'arrondissement.

Cet individu se présentait aux parents de jeunes gens appelés à accomplir leur service militaire et leur promettait, moyennant finance, de faire incorporer le conscrit dans un des régiments du 1er corps d'armée, ce qui rendrait les communications plus faciles entre le soldat et sa famille. Souvent, les parents se laissaient convaincre; mais, les promesses de Barbery ne se réalisaient que fort rarement. Aussi, de nombreuses plaintes sont-elles parvenues au parquet, à la suite desquelles M. du Liscouët, chargé de l'instruction, a ordonné l'arrestation de l'escroc. Celui-ci aurait, paraît-il, des complices, et l'affaire semble devoir prendre des proportions considérables, Barbery ayant fait dans le canton d'Haubourdin seulement une centaine de victimes.

Encore l'affaire Devos. — On se rappelle que pendant les débats de cette affaire, le ministère public disait avec raison que les frères Devos obéissaient à quelques excitations étrangères. Il ne se trompait sans doute pas.

Demain jeudi, viendra devant le tribunal correctionnel, l'affaire Charles Halstart, inculpé de complicité dans la tentative de meurtre commise par les frères Devos.

C'est lui qui aurait rédigé et écrit la lettre dans laquelle ces derniers menaçaient de mort M. Gennevoise. Cet individu n'a pu, croyons-nous, être arrêté et il est probable qu'il ne se souciera pas de répondre à l'assignation qui l'a touché.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 4 mai 1886

Le Tribunal a statué, dans l'audience de ce jour, sur une question qui intéresse d'autant plus le commerce qu'elle trouve, dans les affaires locales, de fréquentes applications. Pour cette raison nous croyons devoir donner au procès, qui a eu aujourd'hui sa solution, un développement un peu inusité. Nous rappelons d'abord les circonstances qui ont amené le différend.

Une contestation s'était élevée entre deux maisons de la place à propos de la quantité des marchandises livrées. — M. Flipo fils prétendait avoir acheté de MM. Lorthiois frères 9 à 10,000 kilog. blousses, et avoir le droit de refuser tout ce qui excéderait cette quantité. Les vendeurs ayant effectué le 24 février dernier, chez M. S...., acheteur de M. Flipo fils, un dernier envoi, d'où ressortait une quantité totale de 11,170 kilog. les 1170 kilog. furent refusés, le 26 février, comme excédent.

MM. Lorthiois frères répondirent qu'ils avaient vendu leur lot 68 tel qu'il sortirait du peignage, qu'ils ne pouvaient du reste être responsables d'une différence de dix pour cent en plus ou en moins, que M. Flipo fils avait compris le marché comme eux-mêmes puis qu'après avoir reçu facture du 24 février, il avait donné aux peigneurs, lui-même et directement, l'ordre d'expédier la marchandise à son acheteur de Tourcoing, qu'enfin cet ordre constituait une prise de livraison et qu'en conséquence M. Flipo fils devait être contraint à conserver la totalité des 11,170 kilos.

Le Tribunal, par un jugement fortement motivé, a décidé que la vente avait été stipulée de neuf à dix mille kilog. blousses lot 68, que si MM. Lorthiois frères avaient entendu vendre le produit du lot 68, ils étaient tenus de le spécifier : que des faits de la cause et notamment de la correspondance échangée avec les peigneurs, résulte la preuve que M. Flipo fils a entendu acheter une quantité de 9 à 10,000 kilogr. : que si la facture du 24 février n'a été retournée que deux jours plus tard, le 24 février, ce délai peut être considéré comme ayant été nécessaire à M. Flipo fils, pour essayer de faire accepter les 1170 kilos d'excédent par son propre acheteur : que l'ordre de livrer à son acheteur, envoyé directement par M. Flipo fils aux peigneurs, ne constitue pas, suivant les usages de la place une prise de livraison : que, dans ces conditions, l'acheteur a toujours au moins quarante-huit heures pour vérifier l'état de la marchandise, tant au point de vue de la quantité que de la qualité. — Pour ces motifs le tribunal a débouté MM Lorthiois frères de leur demande et les a condamnés aux dépens.

— Les litiges soumis aujourd'hui au Tribunal n'ont pas grand intérêt pour ceux qui sont étrangers aux débats : jugements par défaut, homologation de concordat, nomination d'un liquidateur judiciaire. Seule une affaire a été plaidée ; il s'agissait d'une demande de production à une faillite pour la somme assez ronde de 31,060 fr.; le syndic a déclaré s'en rapporter simplement à la justice.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Séance du mardi 4 mai 1886

Nous avons donné hier un compte-rendu sommaire de la première partie de la séance de mardi.

Cette séance a offert un vif intérêt, à cause de l'importante proposition formulée par Louis Legrand (de Valenciennes), et visant le sectionnement du département du Nord en deux départements, ceux du Nord et de l'Escaut. On trouvera plus loin l'exposé de ce vœu, dont la gravité sera aisément comprise de nos lecteurs. Nous nous bornons aujourd'hui à l'enregistrer, nous réservant de l'apprécier après la discussion dont il sera l'objet au conseil général.

Les ouvriers français et les travaux communaux

M. Sculfort, secrétaire, dépose deux vœux tendant à ce que les conseils municipaux insèrent dans le cahier des charges une clause stipulant que les travaux communaux seront en tout ou en partie réservés aux ouvriers français ; il a demandé, en outre, que le conseil général, statuant dans les limites de ses attributions, prenne une délibération dans le même sens.

Les droits d'entrée

M. Boucherey, conseiller général du canton de Lannoy, demande qu'un droit d'entrée de 1 fr. 50 soit mis sur la farine de seigle à son entrée en France.

Il réclame, en outre, que l'interdiction d'entrée des viandes salées d'origine américaine ne soit pas levée, que les traités de commerce soient dénoncés au fur et à mesure de leur expiration, enfin que tous les objets introduits en caisses ou sacs, ne puissent pénétrer en France que par certains bureaux où la surveillance s'exercera facilement.

Vœux divers

D'autres vœux d'intérêt local sont ensuite déposés par M. le comte de Robaulx de Beaurieux, Morel-Retz-Legrel, baron de l'Espine, Démarle-Fetel, Albert Legrand.

M. Ledoucq émet un vœu relatif à l'établissement d'une halte au lieu dit : *Chemin de Roubaix* sur la voie ferrée de Tourcoing à Menin.

M. Jonglez émet le vœu que les réclamations des habitants des communes situées sur le parcours de la ligne des tramways de Lille à Tourcoing, réclamations relatives au mode traction qui sera employé, *soient prises en sérieuse considération* vu le peu de largeur de la route.

Le pont sur la Manche

M. Mariage dépose le vœu suivant :

« Le Conseil général,

» Persévérant dans le vœu qu'il a précédemment émis dans sa séance du 1er septembre 1882.

» Considérant que, depuis cette date l'entreprise du tunnel sous la Manche, loin de recevoir sont exécution, est chaque jour entravée par de nouvelle difficultés.

» Considérant que notre industrie nationale et en particulier l'industrie de la Région du Nord, est intéressée à la création d'une voie directe entre la France et l'Angleterre.

» Considérant que cette voie directe laissera à la France son transit, que l'Angleterre, à diverses reprises, a voulu nous en ever, et donnera à notre pays la compensation des travaux publics exécutés sur nos frontières par les autres nations.

» Considérant que l'établissement d'un pont sur la Manche, dont la praticabilite a été reconnue par les inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées et par une enquête du ministère de la marine, fait aujourd'hui l'objet des travaux d'un des ingénieurs les plus éminents de notre époque (M. Hersent) dont le projet sera prochainement déposé.

» Considérant que les études relatives à ce projet sont presque terminées, sauf le raccordement du point d'attache du Pont à la ligne du chemin de fer du Nord,

Emet le vœu :

» 1° Que les études relatives à la création d'un pont sur la Manche soient poursuivies avec la plus grande activité.

» 2° Que le gouvernement encourage une entreprise qui peut favoriser l'industrie nationale sans grever le budget de l'Etat. »

Division du Nord en deux départements

M. Louis Legrand (de Valenciennes), ministre plénipotentiaire à la Haye et ancien député de la majorité *ferryste*, donne lecture d'une proposition tendant **à diviser le département du Nord en deux départements.**

Voici ce document :

Le département du Nord est mal conformé à tous égards. Après avoir décidé que la France devait être partagée en circonscriptions à peu près égales d'après la triple base du territoire, des contributions et de la population, la Constituante a, en ce qui nous concerne, absolument violé ses propres principes.

Au point de vue du territoire, le Nord, au lieu de former un tout compacte, n'est qu'une étroite bande de terrain de près de 200 kilomètres, c'est-à-dire d'une longueur presque égale au quart de la distance qui sépare Dunkerque de Perpignan.

Au point de vue de la population cette agglomération difforme représente un chiffre de 1,663,250 âmes, autrement dit plus du 23e des habitants de la France; elle a réuni deux peuples totalement différents de mœurs et de langage, les Flamands et les Wallons, dont l'ancien régime avait eu la sagesse de composer deux intendances distinctes.

Enfin, au point de vue des contributions il est généralement admis que nous payons environ le 13 des impôts.

Si ces anomalies ne faisaient que froisser théoriquement la symétrie et la proportionnalité, on pourrait continuer à en prendre son parti. Mais elles ont engendré des gênes et des inégalites qui se sont accrues avec le temps.

Nous avons beau être, après la Seine, la plus grosse agglomération de France, nous ne sommes qu'un seul département, et toutes les fois qu'il y a une répartition quelconque à faire entre les 86 unités administratives, nous n'entrons en compte le plus souvent que pour un 86e quand nous devrions obtenir 1 pour 100. Nous l'avons expérimenté maintes fois, quand il s'est agi de chemins de fer, de casernes, de routes, d'écoles, d'agriculture, de bureaux de poste, etc.; nous n'avons jamais reçu notre part.

Il en a été de même, lorsqu'a été faite la répartition des sièges sénatoriaux: notre contingent dans la composition de la haute Assemblée n'est pas en rapport avec notre importance réelle. Dans le mode de recrutement de la Chambre des députés, nous avons subi d'autres griefs, depuis que le scrutin de liste est devenu la règle. Appliqué sans sectionnement à un territoire aussi étendu, ce système a le déplorable conséquence de nous faire nécessairement voter pour des inconnus et de priver de toute représentation des régions entières et des minorités qui peuvent pourtant aligner 110,000 ou 150,000 suffrages.

En pareil cas, quel que soit le parti qui l'emporte, la justice se trouve frustrée, et la fortune électorale e trassez changeante pour que toutes les opinions aient intérêt à prévenir ces triomphes excessifs de majorités passagères.

Outre ces abus dans les rapports du département avec l'Etat, l'organisation actuelle prête à de non moins fortes objections pour ce qui regarde nos affaires intérieures. L'administration départementale fonctionnerait plus utilement si elle ne s'appliquait qu'à des populations similaires et étroitement groupées et si, au lieu d'embrasser des contrées aussi diverses et qui réclament souvent des solutions différentes, l'action du conseil général s'exerçait sur une région bien homogène, ayant les mêmes intérêts, les mêmes tendances et les mêmes besoins.

Sans rien vouloir exagérer, n'est-il pas certain qu'il y a des arrondissements plus favorisés que d'autres et que, par exemple, les districts méridionaux n'ont jamais obtenu aucun des établissements créés ou subventionnés par le département?

Un autre obstacle résulte de la distance; l'extrémité sud est séparée du chef-lieu par 124 kilomètres. L'éloignement n'est pas partout aussi considérable: mais, pour l'arrondissement d'Avesnes, il est en moyenne de 100 kilomètres, ce qui, même depuis les chemins de fer, entraine beaucoup d'ennuis, de pertes de temps et d'embarras.

Le remède à cet inconvénient est dans la division du trop vaste département du Nord, avec lequel on pourrait former aisément deux ou peut-être trois départements, dont chacun serait encore supérieur en population à la moyenne des autres départements.

Les trois arrondissements de Cambrai, de Valenciennes et d'Avesnes, qui composaient l'ancienne *généralité* du Hainaut et du Cambrésis et qui comprennent une population de 731,993 habitants constitueraient tout naturellement un nouveau centre d'administration. On pourrait voir s'il convient d'y joindre l'arrondissement de Douai mais la question est encore prématurée.

Pour le moment, il ne s'agit que de savoir s'il n'y a pas lieu de mettre à l'étude le principe même de la division.

Il va de soi que ce remaniement ne saurait être entrepris que s'il répond aux désirs d'un certain nombre d'arrondissements. C'est précisément le but de cette proposition de demander qu'ils soient consultés.

Quelque convaincus que nous soyons de la nécessité d'une modification entière de la circonscription départementale dont Lille est le chef-lieu, nous nous bornons pour l'instant à demander que les conseils d'arrondissements soient appelés, dans leur prochaine session, à donner leur avis à ce sujet.

Signé : Louis Legrand, de Valenciennes, Ch. Seydoux, Macarez, Eliez, Dervaux, Jules Sirot, Robaulx de Beaurieux, Delcambre, Dassonville, Boulangé, Hiroux, Ernest de Carpentier, A. Bernard, Bisiaux.

Ce vœu est renvoyé au deuxième bureau.

Rapport des bureaux

Après le dépôt des vœux, le conseil aborde le rapport des bureaux.

Le préfet, qui s'était abstenu de paraître pendant la lecture de la proposition de M. Louis Legrand (de Valenciennes), entre en séance à quatre heures dix.

Un certain nombre de rapports sont lus par MM. Marie-Soufflet, Fourrois, Desmazières, Delcambre, Bergerot, etc. Voici les principaux :

M. Alain-Chartier, au nom du 2e bureau, regrette de ne pouvoir accueillir la demande de subvention formée par la société des courses de Lille.

Les traités de commerce

Il renouvelle un vœu demandant la dénonciation, dans les délais possibles, des traités avec l'Italie, les Pays-Bas et l'Autriche.

Institut Pasteur

M. de Carpentier propose au Conseil de voter une somme de 5,000 fr. à titre de souscription pour la fondation de l'institut Pasteur.

A cette occasion un curieux incident se produit. M. de Carpentier ayant réclamé la stricte exécution des lois et réglements sur la divagation des chiens. Un des membres appuie cette demande.

M. de Carpentier ajoute alors que les maires sont souvent sous la dépendance des électeurs et qu'il conviendrait de charger la gendarmerie de l'exécution des arrêtés préfectoraux.

M. Cambon, plus libéral que le libertaire de Carpentier, répond que cette mesure serait dangereuse et soulèverait des conflits d'autorité.

Plusieurs conseillers qui sont en même temps maires protestent contre les paroles de M. de Carpentier et l'incident est clos au milieu de l'hilarité générale.

M. Bergerot combat le rapport du directeur des douanes au sujet de la culture du tabac.

Le Conseil maintien le vœu déjà émis concernant cette culture et la classification de tout l'arrondissement de Cambrai dans la 2e zone.

M. Louis Legrand propose au conseil d'émettre un vœu propose par M. Albert Legrand pour la mise à l'enquête à bref délai de la ligne d'Haubourdin à St-André.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du mercredi 5 mai.

La séance est ouverte à 3 h. 20.

M. Testelin, président, et Sculfort, secrétaire, prennent place au bureau.

Les tribunes publiques sont garnies de monde. On s'attend, sans doute, à la discussion de la proposition de M. Louis Legrand, de Valenciennes, et d'un certain nombre de ses collègues au sujet du sectionnement du département du Nord.

M. Duriez s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de mercredi et jeudi.

Le président annonce qu'il a reçu un télégramme de M. Pasteur, remerciant le conseil général d'avoir voté un crédit de 5,000 fr. en faveur de l'Institut qui porte son nom.

M. Mention lit ensuite un rapport sur l'établissement d'une gare à Roost-Warendin.

M. Dervaux pose une question au préfet au sujet du déplacement de certaines garnisons.

Le Président engage l'orateur à ne pas s'écarter de la question et à ne pas envisager la considération de défense du territoire.

M. Dervaux dit que les municipalités de Valenciennes, de Maubeuge, de Condé demandent une compensation. A la suite des démarches des municipalités, le ministre de la guerre a promis de remanier les garnisons du Nord. Or, les villes du Nord ont des garnisons relativement faibles.

M. Dervaux demande qu'on détache des régiments d'autres corps d'armées pour les envoyer dans le Nord. Cela se fait dans plusieurs autres régions de la France.

Le nord a une frontière de 200 kilomètres qui est presque sans défense. Par suite des déplacements des garnisons, la population de plusieurs villes du Nord a subi des pertes énormes. Relativement aux déplacements de régiments dans d'autres régions que celles de leur corps d'armée, il ne faut pas dire: Cela ne peut pas se faire ; on le fait bien pour le 2e corps. M. Dervaux demande au préfet d'user de son influence pour arriver à ce résultat.

M. Sculfort appuie la demande de M. Dervaux au point de vue de la ville de Maubeuge.

M. Louis Legrand, de Valenciennes, dit qu'il a les mêmes griefs que les précédents orateurs en ce qui concerne la ville de Valenciennes, mais il croit que ces réclamations ont plus d'avantage à être portées directement devant le ministre de la guerre et le général commandant le corps d'armée. Selon lui, les conseils généraux ne doivent pas s'immiscer dans les questions de défense nationale.

M. Dervaux répond que la question a été portée devant les autorités compétentes et que celles-ci ont répondu invariablement par un *non possumus*.

A qui faut-il s'adresser ?

Le préfet dit qu'il transmettra les griefs des intéressés à qui de droit.

M. Trystram lit divers vœux d'intérêt local pour Dunkerque.

M. Moreau renouvelle son vœu concernant les ponts du chemin de fer à Roubaix: ce vœu est renvoyé au 1e bureau.

Suit un défilé de vœu déposés par MM. Mariage, Claeys, le docteur Billon, Outters (de Steenwoede).

Le conseil passe à la lecture des rapports des bureaux. On adopte des rapports lus par M. Pierre Legrand sur le régime douanier.

Cette lecture semble fort peu intéresser nos honorables conseillers, car tout le monde cause et se promene. C'est un véritable bourdonnement.

M. des Rotours ne combat pas précisément les conclusions de l'un de ces rapports, mais il appelle l'attention du Conseil et de l'administration sur des visites inquisitoriales bien plus odieuses : celles de l'administration des allumettes.

Il propose d'émettre le vœu que l'administration ne donne de commission aux agents de l'administration des allumettes, qu'avec la plus grande circonspection. Il faut que le monopole soit appliqué avec le plus grand tact.

MM. Dervaux et Sculfort demandent qu'on revise le monopole accordé à la Compagnie des allumettes qui ne fournit que des marchandises détestables.

M. Testelin. Il y a à renouveler le vœu émis l'an dernier.

M. Sculfort formule un vœu pour que les allumettes soient dorénavant meilleures.

M. des Rotours formule divers vœux relativement au monopole.

M. Delcambre lit un rapport concernant les gratifications ou encouragements à accorder aux militaires blessés ou malades de terre ou de mer.

M. Albert Legrand lit un rapport sur l'école pratique d'agriculture.

MM. Cambon et Testelin s'entretiennent longuement avec M. Pierre Legrand.

M. Legrand est partisan de la création d'un établissement agricole. Il adhère pleinement à la combinaison proposée, mais en formulant deux réserves ; la première sur la dénomination à donner à cette

---

FEUILLETON DU 6 MAI 1886. — N° 19

FLOREAL

VI

— Voilà ! s'écria-t-il, en ne trouvant pas son porte-monnaie. Eh bien, j'ai fait un joli coup !

Puis la scène qui avait eu lieu avec sa femme lui revint à la mémoire, et il reprit, honteux, le chemin du puits. Il était en retard, on devait être descendu.

Lorsqu'il arriva à l'accrochage, les wagonnets remontaient pleins de houille et redescendaient vides : c'était encore une journée de perdue.

Il rentra chez lui ; sa femme fit semblant de ne pas s'apercevoir de son retour ; il lui en sut gré intérieurement, mais une pensée le tortuait ; comment feraient-ils pour arriver à la fin du mois ? Il lui restait la prochaine paye, il fallait attendre encore vingt-neuf jours, et vingt-neuf jours sans argent, étaient vingt-neuf siècles !

Il craignait surtout de nouveaux reproches : il comprenait qu'ils seraient mérités et ne savait comment il pourrait y répondre.

Cependant les jours s'écoulèrent et le pain ne manquait pas à la maison. Il avait fini par ne plus songer à son aventure et s'était imaginé que Mme Bodin, en venant voir sa femme, lui avait laissé de l'argent.

Ce mois fut pour les malheureux un mois de tranquillité ; Vignaud, n'ayant plus un sou, n'avait plus osé aller chez Trapier auquel il se figurait devoir beaucoup, et, n'ayant pas de crédit ailleurs, il rentrait aux Allouettes après son travail, l'esprit libre et tranquille.

Le petit Charlot était entré en convalescence ; Voltin avait quitté les Frampon pour aller habiter Bel-Air où, on lui avait donné en vue de son prochain mariage une jolie demi-maison.

C'est à ce moment qu'un bataillon d'infanterie vint tenir garnison à Montceau-les-Mines. Les tentatives criminelles du bois du Verne avaient été renouvelées ; plusieurs explosions heureusement sans conséquence, grâce à la maladresse des socialistes, avaient jeté l'alarme dans le pays, et on en était arrivé au point de ne plus vouloir habiter les rez-de-chaussées.

La mine avait fait construire des baraques entre Bel-Air et les Oiseaux, des logements avaient été réservés pour les officiers, tout était prêt pour recevoir la troupe lorsqu'elle fit son entrée dans la petite ville. L'arrivée des pantalons rouges fit renaître la confiance dans les cœurs ; et cette population habituellement si paisible, terrorisée depuis quelques mois par une bande de vingt ou trente jeunes gens, respira plus librement et s'endormit tranquille, rassurée qu'elle était par la présence de l'armée.

Il y eut, en effet, quelques mois d'accalmie ; les réunions au bord de l'Etang continuaient toujours mais on n'entendait plus parler de la dynamite.

En revanche, la jeunesse révolutionnaire s'efforçait d'entrer en relation avec les hommes de la garnison.

Duvoix et Floréal avaient quitté Montceau le jour où Chassain avait placé sa cartouche devant la maison des Frampon ; ils avaient promis de revenir dès qu'ils le pourraient. L'argent était envoyé avec une certaine régularité à la petite bande qui goûtait absolument ce genre d'existence bien plus agreable, il faut le reconnaître, mais aussi beaucoup moins honnête que les sept heures de travail au fond des puits.

Après six mois de présence, l'armée avait fait merveille : tout semblait absolument calme et si on n'avait pas à surveiller cette jeunesse paresseuse qui passait sa vie au cabaret ou dans la campagne on eût pu croire que tout était fini et que Montceau avait retrouvé le calme.

Malheureusement, il n'en était rien. Sur le rapport du chef de bataillon commandant la place, la garnison fut subitement avisée qu'elle rejoindrait son dépôt dans la quinzaine et serait remplacé par un nouveau bataillon. Cette nouvelle jeta la consternation dans le club des socialistes.

Toutes leurs tentatives, les quelques relations qu'ils s'étaient créées dans le bataillon partant n'allaient plus avoir aucune utilité : six mois de patience, de tranquillité apparente, d'essais d'embauchage, restaient stériles.

Il y eut dans le petit groupe une explosion de colère et il fut décidé que, pour en finir au plus tôt, Floréal et Duvoix seraient appelés à Montceau.

Un matin, Trompe-la-Bonne se mit en route pour le Creusot : c'est de là qu'il écrivit à Floréal. Il avait fait ce voyage se défiant de la poste de Montceau-les-Mines.

Les deux mineurs répondirent de prendre patience, que leurs travaux les retenaient actuellement pour deux mois encore, mais que dans le courant de mai ils iraient retrouver leurs frères et porter le coup décisif aux exploiteurs.

On était alors en mars, il allait y avoir un an que Voltin était à la mine. Il songeait toujours à son mariage ; tous les papiers nécessaires à sa célébration étaient arrivés ; il les avait demandés depuis plusieurs mois, seulement... il n'avait pas osé se déclarer chez les Charlot.

Un soir, cependant, il se fit une foule de bons raisonnements et se rendit a